

Espace Recherche et Prospective

259 rue de Créqui

69422 LYON cedex 03

Assemblée constitutive de l'Espace de recherche et de prospective

Le 23 octobre 2015 - 14h30 à Lyon

Procès-verbal

Président de séance : Jean Perrin

Secrétaire de séance : Laure Chareyre

Présents : Bernard Ailleret ; Henri Bossu ; Laure Chareyre ; Yves Darnaud ; Régis Deleuil ; Romain Houdusse ; Andrea Jorge-Grellet ; Lara Mazelier ; Yannick Pendola ; Jean Perrin ; Thierry Vanel.

Représentés : Jean-Michel Detroyat ; Francis Dischert ; Odile Fichter ; Guy Labopin ; Eric Maugourd ; Jean-Claude Michelon ; Aimé Montal ; Sylvie Roussillon ; Marie-Christine Thepaut.

Jean Perrin introduit cette séance en illustrant ce qui nous réunit pour cette assemblée constitutive ;
« L'improbable est souvent mis en place par l'interprétation intelligente du présent » .

I- Des dirigeants associatifs, soucieux de l'avenir de leur association et de leur action, ont pris l'initiative de créer l'Espace de Recherche et de Prospective au cours de travaux du groupe régional de la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, et avec le soutien de l'URIOPSS Rhône-Alpes et par la suite de l'UNIOPSS, unions des fédérations du secteur sanitaire et social. L'ERP a vu le jour en Rhône-Alpes, à titre expérimental, en septembre 2013 pour une durée de deux ans. Un rapport moral et un rapport d'activité rendent compte de son action durant cette période. Il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'organismes du secteur social et médico-social (Associations, Institut de formation, Fondations, Syndicat d'employeurs, Fédérations, Unions,). Groupement de fait à l'origine il prend aujourd'hui la forme juridique d'une association loi 1901.

Décisions

- Le compte rendu de la réunion du comité de prospective du 2 octobre 2015 est approuvé
- Le projet associatif est approuvé (PJ)

- Les statuts sont approuvés avec quelques modifications relatives à la composition du conseil d'administration de 24 membres maximum et 7 membres au minimum. La durée du mandat des administrateurs pour le premier conseil d'administration et le premier bureau est limitée à 14 mois.

II- En date du 23 octobre 2015 au 259 rue de Créqui à Lyon, s'est réunie l'assemblée constitutive de l'association Espace de recherche et de Prospective, projet qui a été débattu lors de la dernière assemblée du groupement de fait du 2 octobre 2015. Le projet associatif ainsi que les statuts sont validés et constituent le socle de la création de l'association.

L'association « Espace de Recherche et de Prospective » a pour objet (article 2 des statuts) :

- 1- De mobiliser et rassembler les acteurs qui veulent penser collectivement le présent et l'avenir des pratiques des organismes de solidarité et leurs contributions à l'action publique : autrement dit concevoir, conduire et accompagner le changement plutôt que le subir, et ainsi favoriser la cohésion sociale dans une approche à la fois anthropologique et sociétale.
- 2- De développer une méthode originale pour mieux connaître les modes d'action et pratique du moment, les penser dans leurs évolutions, et se donner les moyens d'être concepteurs de scénarios du futurs. Cette méthode vise à intégrer la recherche et la prospective dans les milieux de pratique de l'action sociale, médico-sociale et de la santé.
- 3- Produire de la connaissance partagée et du changement pour développer la capacité à agir, notamment en valorisant les enseignements des expériences innovantes dans les champs de l'action sociale, médico-sociale et de la santé.
- 4- De gérer tout service, activité, y compris économique, qui se révélerait nécessaire pour atteindre les objectifs définis aux alinéas précédents, et notamment :
 - a. D'assurer des prestations de service pour des donneurs d'ordre publics ou privés ;
 - b. D'organiser des événements destinés à faire connaître les travaux de Recherche et de Prospective de l'ERP, et, à ce titre de pouvoir dispenser de la formation ;
- 5- D'assurer la promotion, la publication et la diffusion de ses travaux par ses propres moyens ou des tiers.

Chaque personne morale du groupement de fait antérieur a adressé les noms des personnes mandatées pour la représenter au sein de cette assemblée constitutive ainsi que les noms des personnes proposées pour le conseil d'administration (voir tableau joint).

Le premier conseil d'administration est élu pour 14 mois. Le premier bureau est élu pour la même durée. 9 membres proposés au conseil d'administration sont représentés et 7 sont effectivement présents

III- Election du conseil d'administration à bulletin secret

Henri Bossu ; Laure Chareyre; Jean-Michel Destroyat ; François Xavier Fayolle ; Odile Fichter ; Andréa Jorge-Grellet; Bertrand Jullien ; Guy Labopin ; Eric Maubourg ; Lara Mazelier ; Jean-Claude Michelin ; Jean-Jacques

Penaud; Yannick Pendola; Jean Perrin ; Sylvie Roussillon ; Marie-Christine Thépaut ; Hervé Ternant ; Nadia Zeghmar; (Total 18 administrateurs élus).

Election de bureau reporté au prochain conseil d'administration du 13 novembre 2015 à 16h (259 rue de Créqui Lyon 3^{ème}).

La séance est levée à 17H

Jean Perrin

Laure Chareyre

Président de séance

Secrétaire de séance